

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-578/SG/FP acceptant la démission de son emploi offerte par un agent d'hospitalisation du cadre territorial de la Santé publique .

n° 70-578/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
14 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 1^{er} juin 1970, la démission de son emploi offerte par Mlle Aïcha Hassan Moussa, agent d'hospitalisation de 3^e classe, 1^{er} échelon, du Cadre territorial de la Santé publique, en service à l'hôpital Peltier (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales). Est autorisé à Mlle Aïcha Hassan Moussa le remboursement des retenues pour pension effectuées sur ses traitements. La dépense afférente à l'article 2 de la présente décision est imputable à la Caisse locale des Retraites. Il sera versé, en outre, à l'intéressée un indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 13 jours de rémunération.